

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANCIA
du lundi 27 mai 2019 à 18h30

PRESENTS : GUICHON Gilles, BLADE Anne, ROY Josiane, BELZUZ Jean-Claude, BORGHINI Yves, MEYNET Francine, SIBELLAS Christophe, BONIN Robert.

ABSENTS EXCUSES : PIQUET Serge.

ABSENT : FERNANDES Raoul.

SECRETAIRE DE SEANCE : BELZUZ Jean-Claude.

Quorum atteint.

La séance est ouverte à 18h30.

Le compte-rendu du conseil en date du 1^{er} avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

DM1 Budget communal

Suite à l'attribution de Fonds de compensation de 6 664 € (dont 1 083 € en crédit de fonctionnement) pour la TVA 2019, et le refus par le trésorier de payer la facture de carottage pour un montant d'environ 1 600 € en investissement, une augmentation du chapitre est nécessaire et se résume de la façon suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521 : Entretien de terrains	549.00 €	
D 617 : Études et recherches		1 632.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	549.00 €	1 632.00 €
D 2158 : Autres matériels & outillage		5 581.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		5 581.00 €
R 10222 : FCTVA		5 581.00 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves		5 581.00 €
R 744 : FCTVA		1 083.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		1 083.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la décision modificative n°1 apportée au budget principal.

Réfection lotissement de la Ravière : réseaux humides et voirie – Attribution des travaux

Conformément à la délibération prise par le conseil municipal le 11 juin 2018, le SIDEC a analysé les offres pour la réfection du lotissement de la Ravière.

Au vu de l'analyse des offres,

- L'offre 1 : Agence SJE – Colas Nord Est – Messia sur Sorne a obtenu 92,8 points
- L'offre 2 : Guenuchot TP – Charchillia a obtenu 94,8 points
- L'offre 3 : Eiffage route centre est – Courlaoux a obtenu 100 points.

La proposition de Monsieur le Maire est de retenir l'Entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST pour un montant de 315 121.98 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND NOTE de la proposition de Monsieur le Maire de retenir l'offre de base de l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST pour un montant de 315 121.98 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à passer le marché correspondant avec cette entreprise

PREND ACTE que la dépense globale prévisionnelle est de 345 000.00 € HT, se déclinant comme suit :

-	Marché de travaux (offre de base)	315 121.98 €
-	Frais assistance administrative (hors champ TVA).....	13 968.00 €
-	Divers et imprévus	15 910.02 €

DELEGUE au Maire tous les pouvoirs dévolus à l'acheteur en application de l'article R2123-1° du Code de la Commande Publique, nécessaires à la passation et l'exécution dudit marché, y compris la passation des avenants quel que soit leur montant, dans la limite des crédits inscrits au budget.

S'ENGAGE à assurer, le financement de cette opération par autofinancement interne et externe provenant de subventions éventuelles, du FCTVA et d'un prêt

Création d'une aire de retournement

Une aire de retournement « rue des vignes » est à l'étude pour permettre au véhicule de La poste de faire un demi-tour.

Convention de superposition affectations sur le domaine public EDF

La convention a pour objet de régler les modalités techniques et financières de la réalisation des aménagements de la Commune de Chancia sur les berges de la concession hydroélectrique de Coiselet par l'aménagement d'une plage par la commune de Chancia.

La superposition d'affectations ne remet pas en cause le statut juridique propre aux ouvrages du domaine public hydroélectrique. Ainsi, les dépendances immobilières et les ouvrages de la chute de Coiselet resteront affectés au domaine public hydroélectrique et demeureront inaliénables et imprescriptibles.

L'aménagement de la plage réalisé par la commune de Chancia sera quant à lui, incorporé au domaine public de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout acte s'y rapportant

PLUI Haut Bugey

M. Jean-Claude BELZUZ est excusé, Mme Francine MEYNET reprend le secrétariat de séances.

Le Haut Bugey demande aux communes limitrophes, un avis sur leur PLUi.

La Commune souhaite que la communauté de communes du Haut Bugey prenne en considération la valorisation des berges du lac de Coiselet, et les problèmes de pollution de la Bienne.

Four communal : devis Sylvain création bois

Plusieurs devis ont été demandés pour le toit du four une seule entreprise a répondu. L'entreprise Sylvain Création de Cernon propose un devis qui se monte à 11 102 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DONNE** son accord pour la réfection du toit du four.

Questions diverses

Mme Josiane ROY est excusée.

- Jury d'assises réunion du 4 juin 2019 : la liste électorale a été envoyée par mail.
- Station d'épuration : Réunion technique le 5 juin avec le SIDEC pour l'étude de l'assainissement de tout le village.
- Fusion des Communauté de Communes : Information : Regroupement de 4 Communautés de Communes (Jura Sud – Petite Montagne – Orgelet – Région des lacs) d'environ 25 000 habitants – le siège serait à Orgelet (230 personnes).
- PLUi : M. Robert Bonin demande une date pour définir une réunion pour expliquer au conseil municipal le PADD – Projet d'Aménagement Développement Durable. Lundi 3 juin : la réunion sera prévue le 13 juin à 11h00.
- Fibre optique : le projet avance, mais plutôt vers 2021.

La séance est levée à 20 heures 30.